

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION DU MAIRE

– du 4 août 2025 –

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉCISION N°11/2025

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OLA

Monsieur Mathieu COËNT, Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux,

- **Vu** la délibération n°70.12.2022 en date du 12 décembre 2022, et rendue exécutoire le 16 décembre 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, dans son alinéa 5, la conclusion et la révision du louage de choses tant sur le domaine privé que sur le domaine public, en tant que preneur ou bailleur, pour une durée n'excédant pas douze ans et d'en fixer le prix s'agissant entre autres des baux civils, ruraux, professionnels, d'habitation, commercial ou des conventions de mise à disposition temporaire,
- **Vu** l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui prescrit que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sauf quand elle concourt à la satisfaction d'un intérêt général par des associations à but non lucratif,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat avec l'association OLA (Obésité Loire-Atlantique), fixant les modalités du projet « Ateliers diététiques », mettant à disposition exceptionnellement la salle « Venise Verte + cuisine », de l'Espace du Marais, située au 26 rue du Marais, à titre gratuit, à raison d'une demi-journée par mois fixée au lundi après-midi de 16h30 à 20h30 entre le 01/10/2025 et le 30/06/2025.

ARTICLE 2 : De signer, ou par délégation l'adjointe à la Solidarité, tout document y afférents.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **08 AOUT 2025**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **08 AOUT 2025**

